

Rapport du Conseil synodal sur une liturgie pour couples liés par un partenariat enregistré

Prérequis

Dans sa session du 13 décembre 2006, le Synode a chargé le Conseil synodal de mener une réflexion de fond sur l'éventualité d'offrir une liturgie pour couples liés par un partenariat enregistré et de mettre une argumentation théologique à disposition des paroisses en vue d'une décision de principe.

Pour rappel, ce partenariat est reconnu sous une forme contractuelle par le canton de Neuchâtel depuis 2004 et, depuis 2007, le partenariat pour couples de même sexe constitue, au niveau fédéral, un nouvel état civil.

La présente session doit conduire à une décision quant à l'opportunité d'une liturgie pour couples en situation de partenariat enregistré. Le cas échéant, le Synode chargera le Conseil synodal de lui présenter, courant 2008, un cadre pour une telle liturgie.

Une préparation conséquent

Conformément au souhait du Synode, le Conseil synodal a proposé aux paroisses un argumentaire¹ pour nourrir la réflexion. Durant toute l'année 2007, des soirées de réflexion ont été consacrées à ce thème dans les Conseils paroissiaux et, plus largement, avec les paroissiens intéressés. Un groupe d'une douzaine de ministres, représentant la palette des positions présentes dans l'EREN sur ce sujet, a échangé sur plusieurs rencontres. Une journée d'étude de la société des pasteurs et ministres neuchâtelois (SPMN) a permis à l'ensemble des ministres d'approfondir leur réflexion à partir des textes bibliques et avec l'aide de deux professeurs de théologie aux positions divergentes.

Un débat respectueux

Les débats autour de positions contrastées se sont tenus dans le respect des uns et des autres. Aujourd'hui, plusieurs avis théologiques coexistent dans l'EREN sur cette question. A l'issue de la décision du Synode, des avis différents subsisteront. Le Conseil synodal attend que les tenants de ces différents avis puissent continuer à se sentir pleinement membres de l'EREN. En ce sens, il fait sienne la conviction du rapport du groupe de ministres cité plus haut :

« Après des prières communes, des échanges vifs et respectueux, une écoute mutuelle et le mûrissement de notre réflexion, nous reconnaissons nos différences sur le sujet autant que notre volonté et notre souci de vivre ensemble en Eglise. Les uns et les autres, nous sommes animés d'une profonde conviction que nous avons confrontée aux Ecritures et aux avis de nos frères et sœurs. Nous constatons entre nous une égale conviction enracinée dans notre foi, en lien avec le monde qui nous entoure. Nous croyons que nous pouvons vivre en Eglise avec ces convictions divergentes sur le sujet. Nous voulons, chacun-e à notre place, travailler pour l'unité de l'Eglise. Actuellement nous ne pouvons proposer de consensus sur le sujet au peuple de l'EREN.»

¹ Ce document a été envoyé aux paroisses fin mars. Il est disponible au secrétariat général.

Décider plutôt que de s'en tenir à un régime arbitraire

Le synode de l'EREN ne s'est jamais prononcé sur de telles questions, ni de façon générale, ni de façon liée aux nouvelles dispositions légales, laissant les pasteurs et paroisses répondre, diversement et non sans un certain embarras, aux éventuelles sollicitations. En ouvrant la question, le Synode a admis qu'elle devait être posée; que les dispositions légales mais aussi une évolution de la compréhension de la sexualité – et en particulier de l'homosexualité – dans la société obligent aujourd'hui les Eglises à se positionner quant à l'attitude qu'elles adopteront. Les demandes qui pourraient être adressées aux Eglises seront vraisemblablement peu nombreuses; le Conseil synodal estime que les ministres ou les paroisses interpellés doivent pouvoir s'appuyer sur une attitude synodale, afin que les demandeurs ne soient pas soumis à la seule sensibilité du ou de la ministre.

De profondes remises en question

Dans la question d'une liturgie pour couples partenariés, le point sensible pour l'Eglise est celui qui touche les couples homosexuels. L'évolution de la compréhension de l'homosexualité dans la société n'est pas sans lien avec une évolution de la compréhension de la sexualité en général et de la vie affective et conjugale (voir aussi le texte de l'argumentaire):

L'orientation sexuelle

C'est au 20^e siècle que des recherches sont conduites sur les processus qui conduisent à l'orientation affective et sexuelle (homo- ou hétéro). En particulier, de nombreuses recherches ont été entreprises pour expliquer l'origine de l'homosexualité. Diverses pistes hormonales, génétiques, anatomiques, biologiques amènent au constat que plusieurs facteurs pourraient intervenir précocement dans le développement de l'embryon, ou agir conjointement avec d'autres, comme les expériences psychosociales de la petite enfance, pour jouer un rôle dans l'orientation sexuelle. Aucune de ces recherches n'est concluante à elle seule. Ce qui apparaît, c'est qu'environ 5-10% de la population découvre un jour que ses amours et émois se dirigent exclusivement vers des personnes de même sexe (argumentaire p. 7-8). Au vu de ce constat, l'orientation sexuelle ne peut plus être considérée ni comme le simple résultat d'un choix comportemental, ni comme une maladie ou autre anomalie physique, psychique ou spirituelle². L'on comprend bien que ce qui est dit ici de l'homosexualité est vrai aussi de l'hétérosexualité: elle n'est ni le résultat d'un choix comportemental, ni un signe de santé physique, psychique ou spirituelle. Avec les scientifiques, nous devons poser le constat que pour des raisons complexes, une grande majorité de personnes tend vers une orientation affective hétérosexuelle, tandis qu'une minorité tend vers une orientation affective homosexuelle.

Une éthique de la sexualité

Ce regard – mais aussi d'autres recherches – interroge l'éthique de la sexualité. Elle a probablement fonctionné selon des modèles idéalisés qui définissaient des cadres et non pas des critères éthiques. En d'autres termes et de façon un peu caricaturale: était jugée correcte une relation sexuelle dans le cadre du mariage ou dans le cadre d'un projet de famille et incorrecte une sexualité qui sortait de tout cadre reconnu. Aujourd'hui, l'éthique sexuelle se définit beaucoup plus par la qualité de la relation affective qui lui est liée: le respect mutuel des deux partenaires, de leurs corps et de leurs personnes, un cadre d'intimité et un engagement réciproque envisagé dans la durée. Ce sont autant de critères qui préviennent des dérives de la sexualité, même au sein des couples mariés. Il peut donc y avoir une sexualité digne hors le mariage et il peut aussi y avoir une sexualité condamnable au sein d'un couple marié.

² Cf. le document disponible au secrétariat général établi par Madeleine Rüedi-Bettex, docteur, rassemblant les différentes explications scientifiques données à l'homosexualité.

L'Eglise – en particulier réformée occidentale – a, souvent plus de fait que par décision explicite, largement reconnu cette évolution, d'une part en cessant de condamner la sexualité hors mariage ou encore la sexualité avec contrôle contraceptif et, d'autre part, en apportant un soutien aux difficultés d'ordre sexuel que peuvent rencontrer des couples mariés, difficultés largement sous-évaluées dans la vision idéalisée du mariage qui a prévalu jusqu'au milieu du 20^e siècle.

Les liturgies de mariage et le regard de l'Eglise

Il n'est pas étonnant qu'au vu de ces changements, l'Eglise a revu sa manière de parler de la sexualité et du mariage et qu'aujourd'hui, la plupart des pasteurs ont adapté les liturgies de mariage officielles qui datent quelque peu. Notamment, les engagements des époux ne reprennent généralement plus la différenciation classique des rôles (soumission et aide d'une part, protection et subsistance de l'autre – une représentation qui n'est pas sans lien avec une image classique de la différenciation sexuelle) et ne sont plus dictés par une formule d'Eglise mais élaborés dans le travail de préparation de la cérémonie. Aujourd'hui, la préparation de mariage prévoit – plus souvent qu'autrefois – des discussions sur l'éthique de la sexualité au sein du couple.

Evoquer les changements du regard de la société doit aussi conduire l'Eglise à mettre au jour des changements qu'elle a déjà, de fait, opérés et donc à les expliciter sous la forme de nouvelles liturgies de mariage (couples hétérosexuels).

La lecture des textes bibliques

Ce n'est pas la première fois que des changements sociétaux ou des découvertes scientifiques obligent l'Eglise à s'interroger sur le regard qu'elle pose sur les textes bibliques. Par le passé, l'Eglise a dû renoncer à des affirmations dogmatiques fondamentales qu'elle faisait reposer sur sa lecture des textes bibliques. Admettre que la terre est ronde et qu'elle n'est pas le centre de l'univers a contrevenu non seulement aux quelques textes bibliques qui décrivent la terre posée sur ses deux colonnes mais aussi à l'image issue des textes de la Genèse qui a toujours, jusque là, fait penser que la création de la terre et de l'homme était le centre de la préoccupation de Dieu. Il a fallu, dès le 15^e siècle, exprimer autrement la préoccupation originelle de Dieu pour l'humanité.

Ces mêmes textes de la Genèse ont lié l'origine du couple à la nécessité d'une altérité symbolisée dans la différence des sexes (Gn 1,27). En d'autres termes, la Genèse raconte que l'humain a besoin d'un "autre, différent de lui" (Gn 2,18). Ces textes jouent un rôle certainement plus fondamental que les quelques textes qui évoquent explicitement – en les condamnant – des comportements homosexuels.

La question à se poser est de savoir s'il est possible de dire autrement le besoin originel de l'humain de réaliser cette altérité; et si, dans un couple homosexuel, la rencontre avec "un autre, différent de soi" est possible.

Une altérité réalisée

Le Conseil synodal partage ces deux remarques:

- Au sein du couple, la différenciation sexuelle n'est qu'un aspect de l'altérité. Penser qu'un couple homosexuel échappe à cette altérité relèverait d'une vision caricaturale de l'homosexualité. Mais penser que le couple hétérosexuel la réalise d'emblée relèverait de la même caricature.
- La différenciation sexuelle est une image de l'altérité dont l'humain a besoin. Mais celle-ci est réalisée dans la rencontre avec Dieu. En Jésus-Christ, la rencontre avec Dieu, le tout-Autre, est pleinement réalisée. L'humain est appelé à témoigner de cette rencontre en manifestant son besoin de rencontrer, d'entendre, de respecter les autres.

Le Conseil synodal partage l'avis des théologiens qui pensent qu'une lecture des textes bibliques est possible qui contribue à ne plus absolutiser la forme conjugale hétérosexuelle comme seule capable de rendre compte de l'altérité voulue par les textes de la Genèse.

Homosexualité et péché

L'état de la recherche sur l'orientation sexuelle, les critères pour une éthique de la sexualité déterminée par la qualité de la relation affective et par l'engagement réciproque envisagé dans la durée, les possibilités que les textes bibliques ouvrent à une compréhension différente de l'altérité voulue dès l'origine ne permettent plus de qualifier l'homosexualité de "péché", c'est-à-dire de lier l'homosexualité à une rupture d'avec Dieu. Ce n'est pas dans l'orientation sexuelle que se joue la spiritualité, mais bien plutôt dans la façon de la vivre. Il n'y a pas une orientation sexuelle qui soit à rejeter en tant que telle, mais une manière contraire à la foi de vivre les rapports sexuels, qu'ils soient homo- ou hétérosexuels (argumentaire p. 5).

Renoncer à qualifier l'homosexualité de "péché" ne veut pas dire que les mystères sont élucidés, ni les différences estompées, ni les souffrances révoquées.

Le rôle de l'Eglise

Renoncer à qualifier l'homosexualité de "péché" pose autrement la question du rôle de l'Eglise vis-à-vis des couples de même sexe et notamment concernant la pertinence d'une liturgie reconnaissant le projet d'un couple partenarié.

Le Conseil synodal est d'avis que si un cadre liturgique est décidé, il doit, à côté d'éléments comme la reconnaissance ou les engagements, comporter la notion de bénédiction. Toute échappatoire à cette partie centrale rendrait difficilement compréhensible le sens de la liturgie.

"La bénédiction est une donnée fondamentale pour la religion, et en particulier les religions bibliques. Pour nous, Dieu en premier est béni et source de toute bénédiction. Dans son histoire avec les hommes, Dieu fait participer ceux-ci à la bénédiction, par le Christ dans l'Esprit Saint. Nous invoquons cette bénédiction sur les hommes et les femmes dans leurs différentes situations, sur la vie qui commence ou qui finit, sur le travailleur et le voyageur, sur les hommes et les femmes qui se marient, sur des enfants, des baptisés, des malades, sur différents groupes et projets. A l'opposé d'une manipulation magique, cette bénédiction toujours reprise est prière adressée à Dieu pour lui demander de réaliser sa promesse dans l'existence humaine et l'histoire du monde." (tiré de l'argumentaire, mars 2007)

L'Eglise a un rôle à jouer dans les projets de couples reconnus aujourd'hui par la société sous la forme de partenariats. Elle doit pouvoir, dans ces projets aussi, dire les critères qu'elle se donne pour des relations dignes, pour une sexualité respectueuse; elle doit pouvoir aller à la rencontre de ceux qui doutent ou qui souffrent, comme de ceux qui ne se posent pas trop de questions et qui foncent. Là, l'Eglise doit dire ce qu'est l'amour de Dieu; comment, dans cette rencontre, l'humain est appelé à se découvrir lui-même. La liturgie est l'aboutissement de ce processus d'accompagnement d'un projet de vie. Elle atteste l'accueil gratuit manifesté aussi dans l'accompagnement du couple. Elle pose un acte communautaire et rituel qui manifeste la reconnaissance par l'Eglise d'un projet de vie qui est le partenariat enregistré. La liturgie n'est pas une manière pour l'Eglise de dire qu'elle comprend et maîtrise tout ce qui est en jeu. En public, la liturgie place un projet de vie humain devant Dieu, reconnaissant les limites humaines et confiant en la bonté de Dieu.

Le Conseil synodal souhaite que l'EREN développe de nouvelles liturgies qui tiennent compte de la reconnaissance par la société des projets de couples sous la forme de partenariats.

Décision synodale et conscience personnelle

L'objection de conscience des ministres doit être respectée. Si le Synode opte pour une telle liturgie, les paroisses devront s'organiser pour qu'un pasteur qui n'est pas à l'aise avec ce type de demande puisse orienter les personnes concernées vers un collègue susceptible d'entrer en matière.

Conclusion

Le présent rapport souligne comment la question d'une liturgie pour couples partenariés met au jour de nouvelles compréhensions de la sexualité, susceptibles d'interroger nos pratiques d'Eglises, voire d'avaliser celles qui ont déjà suivi une évolution.

Il plaide pour que le Synode fasse résolument passer le regard de l'EREN sur la question de l'homosexualité dans un autre champ que ceux du péché ou de la maladie.

Enfin, il préconise une décision favorable à ce qu'un cadre liturgique soit prévu pour de nouvelles formes de projets de couples.

Résolutions :

1. Le Synode reconnaît que les termes "péché" ou "maladie" ne sont plus pertinents pour définir le regard que pose l'EREN sur l'homosexualité ; il reconnaît l'homosexualité comme l'orientation sexuelle et affective d'une minorité pouvant être vécue de manière responsable dans une orientation chrétienne.
2. Le Synode charge le Conseil synodal de prévoir, dans le cadre du programme de législature 2008-2011, l'élaboration d'une nouvelle liturgie de mariage.
3. Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer un cadre pour une liturgie de bénédiction des couples liés par un partenariat, au sens de la loi cantonale ou du droit fédéral et d'en faire un rapport en 2008.